



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Faculté des lettres et des sciences humaines  
École de langues

## **PLAN DE COURS**

### **NIVEAU SUPÉRIEUR**

#### **FLE-3313 EXPRESSION ORALE (FLE-22116)**

<p><b>DESCRIPTION DU COURS</b></p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <p><b>FORMULES PÉDAGOGIQUES</b></p> <p><b>MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE</b></p> <p><b>ÉVALUATION</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

<b>FLE-3313</b>	<b>Expression orale</b>	<b>1 crédit</b>	<b>Été</b>
<b>PR: FLE-3133 ou FLE-3213 ou l'équivalent</b>			

---

## DESCRIPTION DU COURS

*\*Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

L'étudiant sera amené à saisir la portée des variations dans l'énonciation soutenue. Il développera des stratégies de réplique dans l'interaction orale en ayant recours à la variation dans l'énonciation pour enrichir le débat. Il développera de l'aisance dans l'utilisation d'expressions idiomatiques pertinentes au contexte. Il emploiera un vocabulaire spécifique, varié et sophistiqué adapté au contexte.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

S'exprimer de façon nuancée et précise dans la grande majorité des situations.

## Objectifs spécifiques

**Dans des échanges soutenus, lors de situations de communication exigeantes, l'étudiant sera capable**

- de traiter de sujets abstraits
- de comprendre différents registres de langue et d'adapter le sien
- de comprendre la construction des structures de l'oral, de se les approprier et de s'habiller à les employer spontanément

## CONTENU

- lexique relatif aux sujets de conversation
- registres de langue
- unités phraséologiques

## APPROCHES PÉDAGOGIQUES

L'accent sera mis sur le travail en équipe lors de la réalisation de tâches. Toutefois, les formules pédagogiques varieront selon les objectifs à atteindre.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Documents réalisés par les enseignants d'expression orale de l'École de langues, articles de journaux et de revues.

## ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des deux habiletés suivantes : expression orale et compréhension orale.

### Évaluations sommatives

<u>Évaluation</u>	<u>Pourcentage (%)</u>	<u>Date de l'évaluation</u>
Activité de communication (en classe)	50 %	4 <sup>e</sup> semaine
Tâche d'expression orale	50 %	5 <sup>e</sup> semaine

Au premier cours, lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera les dates du calendrier des évaluations.

### Évaluations formatives

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant. Plusieurs tâches langagières seront proposées en classe et en ligne, avec rétroaction immédiate ou en différé.

### Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

\*En raison de son caractère intensif / semi-intensif, ce cours n'est pas soumis à la Politique facultaire sur les 30 %.

### Ressources informatiques

Utilisation de CAN8 à la maison : <http://www.elul.ulaval.ca/can8/>

## CAS PARTICULIERS

### Retard et absence

Votre enseignant vous avisera des pénalités qui peuvent s'appliquer en cas de retard dans la remise d'un devoir ou d'un travail.

Toute absence non motivée à une évaluation entraîne la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation. En cas d'absence motivée à une évaluation, prière d'informer votre titulaire par courriel et de lui envoyer le formulaire que vous trouverez à la page suivante : <http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/examens-absences-et-conflits-dhoraire/>.

En cas de conflit d'horaire avec un autre examen, vous avez la responsabilité de vous conformer aux directives en vigueur dans votre faculté.

## MESURES D'ACCOMMODEMENT

### Étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap peuvent être admissibles à des mesures d'accommodement lors des évaluations sommatives. Seules les recommandations apparaissant sur la lettre d'attestation émise par le Centre d'aide aux étudiants sont prises en considération.

Les étudiants ayant leur lettre d'attestation et désirant se prévaloir de ces mesures doivent :

1. remettre votre lettre d'attestation à votre enseignant;
2. prendre connaissance des [directives et conseils pour les examens avec mesures d'accommodement](#);
3. compléter un [formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement \(EMA\)](#) dans les deux premières semaines de la session d'automne et d'hiver ou dans la première semaine de la session printemps-été.

### Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- se procurer, distribuer ou accepter de recevoir d'une source quelconque, sans autorisation préalable de la personne responsable de l'activité universitaire sujette à évaluation, les questions ou réponse;
- obtenir ou fournir toute aide non autorisée, que cette aide soit individuelle ou collective, utiliser ou consulter la copie d'un autre étudiant, même si son contenu s'avère erroné ou inutile, ou copier, en tout ou en partie, un document qui a déjà fait l'objet d'une évaluation;
- être en possession de tout document, appareil ou instrument non autorisé, qu'il contienne ou non des renseignements en lien avec l'examen ou l'évaluation.

(Source : Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, art. 23 à 46)

Évaluer et citer ses sources

- [www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences\\_humaines/evaciter.html](http://www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/evaciter.html)

Comment citer un document électronique

- [www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedocele.html](http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedocele.html)

## **Règles disciplinaires**

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 23 à 46 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

## **Demande de révision de note**

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse :

<http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/demande-de-revision-de-note/>